



IP (84) 408

**PRESSE-MEDELLELSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • PRESS-RELEASE • INFORMATION A LA PRESSE
ΑΝΑΚΟΙΝΩΣΗ ΓΙΑ ΤΟΝ ΤΥΠΟ • INFORMAZIONE ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS**

Bruxelles, le 20 novembre 1984

LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE DANS LA CE

Résumé d'une allocution prononcée par M. Karl-Heinz NARJE
membre de la Commission des Communautés européennes,
au "WALDBAUERTAG" à Cologne, le 20. 11. 1984

M. Karl-Heinz NARJES, membre de la Commission des Communautés européennes, chargé du marché intérieur et de la protection de l'environnement, a clairement fait ressortir dans son exposé la dimension européenne de la pollution atmosphérique et des pluies acides:

Si, jusqu'ici, dans la République fédérale 50 % des superficies boisées portent la marque de graves dommages, le tableau est similaire dans une large ceinture allant des Pays-Bas et de l'est de la Belgique à l'Italie du nord en passant par les pays alpins.

D'autre part, dans certains pays, le phénomène est toujours considéré comme un problème national.

"Comme jamais encore auparavant, les espoirs placés dans la capacité de la Communauté européenne ne se sont exprimés avec autant de différences" M. NARJES a expliqué qu'il s'agissait de savoir ce que la Communauté européenne pouvait faire et ce qu'elle ne pouvait pas faire.

Il a souligné que "les dégâts subis par les forêts - aussi vastes que puissent en être leurs effets - ne représentent qu'une facette d'un bilan des dégâts" qui présente quatre caractéristiques:

1. Dans les zones de concentration industrielle de l'Europe commencent à se manifester des troubles de la santé (atteinte des voies respiratoires, "syndrome du faux croup" / Pseudo-Krupp-Syndrom).
2. Acidification excessive des eaux de surface, notamment des lacs scandinaves.
3. Dégâts dans l'agriculture et l'horticulture, notamment au Royaume-Uni.
4. Erosion des bâtiments dont les dégâts sont visibles dans l'ensemble de l'Europe et qui menacent d'anéantir des richesses appréciables de l'architecture et de la culture.

Les propriétaires de forêts rallieraient davantage de partisans dans l'ensemble de l'Europe si, dans leur argumentation, ils se fondaient sur la portée générale que peuvent avoir les effets des dégâts, a estimé M. NARJES.

Il a signalé que l'origine des composants essentiels est la suivante:

- dioxyde de soufre: plus de 60 % proviennent des grandes installations de combustion
- oxyde d'azote: plus de 40 % proviennent des véhicules automobiles ainsi que, dans un pourcentage plus faible, des grandes installations de combustion.

La moitié environ des substances provoquant les pluies acides en Allemagne proviennent de pays voisins situés à l'ouest: "Le vent d'ouest les pousse au-dessus de la

frontière. La République fédérale pour sa part exporte la moitié de ses substances polluantes pour l'atmosphère".

Mais cela signifie uniquement qu'une "solution ne connaîtra le succès que dans le cadre d'une union à l'échelon européen". Même l'élimination totale des substances polluantes dans une République fédérale qui agirait seule ne pourrait constituer qu'une demi-solution. "Quiconque veut la solution optimale doit rechercher rapidement une solution européenne.

Au cours de ses 10 années d'existence, la politique européenne de l'environnement a tout compte fait, permis de publier 90 actes juridiques dont 15 directives concernent la lutte contre la pollution atmosphérique: émission de substances toxiques par les véhicules, teneur en plomb de l'essence, teneur en soufre du gas-oïl, normes de qualité de l'air pour le dioxyde de soufre et les poussières en suspension. Il convient de faire ressortir en particulier la directive adoptée en mars 1984 concernant la lutte contre la pollution atmosphérique par les installations industrielles. "Le problème est que nous sommes tributaires de l'unanimité, ce qui implique la volonté de compromis. D'autre part, notre avantage réside dans la force de notre droit: où en serions-nous si nous n'avions pas de mécanisme de décision et les obligations juridiques contraignantes de la Communauté européenne?", a demandé M. NARJES, en délimitant le domaine du droit communautaire par rapport aux accords internationaux qui le plus souvent ne conduisent qu'à "une union d'intérêts financiers et industriels sur la base du plus petit dénominateur commun".

M. NARJES a demandé également d'apprécier les prestations de nos voisins européens: 40 % de la production d'électricité par l'énergie nucléaire en France, 30 % en Belgique, cela devrait également être considéré comme une contribution à la diminution de la pollution atmosphérique. D'autre part, demander une analyse coûts-avantages objective est préférable à la polémique; ce type d'analyse ne signifie aucunement que les dégâts qui ne sont pas entièrement quantifiables ont été jugés peu importants.

Enfin, M. NARJES a parlé des discussions qui doivent avoir lieu au Conseil de ministres du 6. 12. Ces discussions porteront notamment sur les points suivants:

- une proposition de directive concernant les normes de qualité de l'air pour le dioxyde d'azote -valeur limite $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$), dont il espère l'adoption,
- un proposition de directive relative à la limitation des émissions de polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion (valeur limite d'émission avec date limite pour les installations supérieures à 50 Megawatts; réduction des émissions dans un délai de 10 ans de 60 % pour le dioxyde de soufre et de 40 % pour l'oxyde d'azote et les poussières en suspension) - proposition qui suit de près le règlement allemand sur les grandes installations de combustion.
- A propos du problème de l'abaissement des normes d'émission européennes au niveau en vigueur aux Etats-Unis et au Japon, M. NARJES a signalé que le simple transfert des valeurs soulève des difficultés en raison des différences dans le mode de conduite: "nos villes sont plus petites, les temps de conduite plus courts, les temps d'arrêt plus longs". Etant donné que la procédure d'essai nécessaire pour la prise en compte exige quelques délais, la Commission a proposé une fourchette pour les valeurs d'émission. "Nous faisons tout pour aplanir cette voie pour les pays qui s'efforcent d'introduire le plus rapidement possible les normes américaines", a ajouté M. NARJES.

En réponse à une question portant sur la tentation de l'Allemagne de faire cavalier seul, M. NARJES a signalé que l'industrie automobile allemande, qui est le plus grand employeur avec 714.000 travailleurs, vend la moitié de sa production à l'étranger et 35 % dans les seuls pays de la CE. "Des normes d'émission incompatibles équivalent à des barrières techniques aux échanges à l'intérieur de la CE et entraînent un risque

de chute de la production et de catastrophe dans le domaine de l'emploi pour ce secteur et pour l'ensemble de l'économie".

"La solution européenne est la seule voie permettant de concilier les objectifs des politiques de l'environnement et de l'emploi . C'est pourquoi, tout comme le gouvernement fédéral, je mets tout en oeuvre pour aboutir aussi rapidement que possible à une solution européenne". D'après l'état actuel des discussions, on peut espérer que la limitation des émissions de substances toxiques par les véhicules automobiles aura fortement progressé vers la fin des années 80, a ajouté M. NARJES Mais jusque-là, il faut encore mener un travail considérable d'information et de persuasion dans les pays voisins.